

CATALOGUE DE FORMATIONS

AUX ELUS



FORMATIONS

Pratiques de la
Commande
Publique

2021/2022

LPME



LPME Dijon
51 avenue Françoise Giroud
Parc Valmy
21000 DIJON
0673371845

LPME Lyon
7 B allée Claude Debussy
Espace Européen
69130 ECULLY
0681887899

LPME Marseille
30 chemin de Saint Henri
13016 MARSEILLE
0633696488

LPME Océan Indien
24 rue Jean Cocteau
Résidence ANAXAGORE 105
97490 SAINTE-CLOTILDE
0692281050

SOMMAIRE

1. Formation « Enjeux de la dématérialisation : usage et pratique de la dématérialisation dans la collectivité, de la passation au solde du marché »
2. Formation « Enjeux de la participation de l'élu à la bonne définition du besoin »
3. Formation « Initiation aux marchés publics »
4. Formation d'initiation aux concessions « Concessions de services, concessions de travaux et DSP »
5. Formations approfondies aux concessions « Concept et mises en œuvre opérationnelles sur les concessions de services, concessions de travaux et DSP »
6. Formation « Le rôle et la responsabilité de l'élu siégeant en Commission d'Appel d'Offres »
7. Formation « Choisir le mode de gestion de ses services publics : régies, avec ou sans marchés publics, ou concessions »
8. Formation « Le marché de maîtrise d'œuvre »
9. Formation « La médiation pour les collectivités locales »

Formation « Enjeux de la dématérialisation : usage et pratique de la dématérialisation dans la collectivité, de la passation au solde du marché »

Durée : 1 jour (7heures)

Compétences visées

Savoir déployer les usages de la dématérialisation au bénéfice de votre collectivité (signature électronique, usage des plateformes, circuit de validation des documents numériques à valeur probante, utilisation d'un parapheur électronique ...)

Public visé

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, cadres administratifs, agents de la collectivité

Formateur

Lucile RICHARD
Yannick PARIS

Prérequis

Détenir un certificat électronique et avoir accès à une plateforme de dématérialisation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Identifier les enjeux et avantages de l'usage du numérique pour la collectivité, l'élu(e) et ses cadres
- Identifier les champs d'application du numérique (signature électronique, parapheurs électroniques, profil acheteur)
- Tracer et certifier vos données numériques et documents
- Sécuriser vos échanges de documents

CONTENU DE LA FORMATION :

- Connaitre le cadre réglementaire de la dématérialisation au sein des collectivités locales
- Inventorier les champs d'application du numérique pour les collectivités locales
- Usages réussis d'usage de la dématérialisation

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Evaluations individuelles avant et après formation
- Possibilité de formation à distance
- Présentation sur appui de documents
- Exercices d'usage du numérique
- Méthodologie pour mener son projet de dématérialisation
- Evaluation de la formation par les participants

Formation « Enjeux de la participation de l'élus à la bonne définition du besoin »

Durée : 1 jour (7heures)

Compétences visées

Savoir définir son besoin de façon à garantir un achat optimal sur tous les plans (technique, économique, RSE...)

Public visé

Elu(e)s, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité

Formateur

Yannick PARIS

Prérequis

Connaître les règles de base de la commande publique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux élus de connaître les clés et outils pour définir précisément leurs besoins d'achat (travaux, fournitures ou services)
- Structurer le cahier des charges et analyser les offres qui en découlent
- Garantir la meilleure réponse à leurs besoins

CONTENU DE LA FORMATION :

- Rappel des différentes procédures de passation de marchés
- Analyse du besoin dans l'acte d'achat : les techniques et outils
- Elaboration et organisation du cahier des charges en fonction de la procédure mise en œuvre
- Impact des choix initiaux sur l'analyse des offres et l'exécution administrative, technique et financière du marché

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Evaluations individuelles avant et après formation
- Possibilité de formation à distance
- Présentation sur appui de documents
- Evaluation de la formation par les participants

Formation « Initiation aux marchés publics »

Durée : 1 jour (7heures)

Compétences visées

Maîtriser les notions essentielles relatives aux marchés publics : définition, principes, terminologie et seuils de mise en concurrence. Savoir choisir la stratégie et la procédure adaptée à son achat en respectant les règles.

Public visé

En priorité les nouveaux élus

Elu(e)s, collaborateurs
d'élu(e)s, cadres
administratifs, agents de la
collectivité.

Formateurs

Lucile RICHARD
Agnès WARCOLLIER
Yannick PARIS

Prérequis

Aucun

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître les règles relatives aux marchés publics
- Cerner les procédures de passation des marchés
- Apprécier les risques juridiques liés aux marchés publics et les prévenir
- Améliorer l'efficacité de ses achats

CONTENU DE LA FORMATION :

- Les différents types de marchés publics, les différences entre les marchés publics et les autres contrats de la commande publique (délégation de services, concessions de travaux)
- Les seuils de publicité et de mise en concurrence : le choix de la procédure
- Les principales étapes de la passation : de la définition des besoins à la signature du marché
- La forme et les principales clauses des marchés publics
- Les risques juridiques liés à la passation des marchés publics.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Evaluations individuelles avant et après formation
- Possibilité de formation à distance
- Présentation sur appui de documents
- Evaluation de la formation par les participants

Formation d'initiation aux concessions « Concessions de services, concessions de travaux et DSP »

Durée : 1 jour (7heures)

Compétences visées

Maîtriser les règles de mise en œuvre de la délégation de service public

Public visé

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Formateurs

Emmanuel LAMBERT

Prérequis

Connaître les bases du droit de la commande publique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Différencier les marchés publics des concessions
- Identifier les différents types de concessions
- Risques en matière concessive : identification et maîtrise
- Calcul de la durée d'une concession
- Connaître le cadre réglementaire, les principes et modalités de mise en œuvre des délégations de service public
- Maîtriser les exigences et les étapes de la procédure de passation
- Rédiger les clauses principales d'un cahier des charges d'un contrat de délégation de service public
- Identifier les possibilités de contrôle d'une délégation
- Mettre en place des contrôles efficaces de la DSP

CONTENU DE LA FORMATION :

- Textes législatifs, jurisprudences nationales et communautaires
- Définition de la délégation de service public
- La délégation de service public et les autres contrats administratifs
- Concession de travaux publics et/ou de service public
- Les principales formes de délégation de service public : concession, affermage, régie intéressée, BEA avec convention d'exploitation non détachable
- La préparation du contrat : délibérations et consultations préalables, contenu du contrat
- La passation du contrat : publicité, négociation, choix de l'offre, achèvement de la procédure
- Les avenants
- La fin des contrats
- Le contrôle annuel
- Le contrôle ponctuel

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Evaluations individuelles avant et après formation
- Possibilité de formation à distance
- Présentation sur appui de documents
- Analyse de cas concrets et mises en œuvre opérationnelles des notions juridiques
- Evaluation de la formation par les participants

Formations approfondies aux concessions « Concept et mises en œuvre opérationnelles sur les concessions de services, concessions de travaux et DSP »

Approfondie : 2 jours (14 heures)

Renforcée : 3 jours (21 heures)

Compétences visées

Maîtriser les règles de mise en œuvre de la délégation de service public

Public visé

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Formateurs

Emmanuel LAMBERT

Prérequis

Connaître les bases du droit de la commande publique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- **Différencier les marchés publics des concessions**
- **Identifier les différents types de concessions**
- **Risques en matière concessive : identification et maîtrise**
- **Calcul de la durée d'une concession**
- **Connaître le cadre réglementaire, les principes et modalités de mise en œuvre des délégations de service public**
- **Maîtriser les exigences et les étapes de la procédure de passation**
- **Rédiger les clauses principales d'un cahier des charges d'un contrat de délégation de service public**
- **Identifier les possibilités de contrôle d'une délégation**

CONTENU DE LA FORMATION :

- Textes législatifs, jurisprudences nationales et communautaires
- Définition de la délégation de service public
- La délégation de service public et les autres contrats administratifs
- Concession de travaux publics et/ou de service public
- Les principales formes de délégation de service public : concession, affermage, régie intéressée, BEA avec convention d'exploitation non détachable
- La préparation du contrat : délibérations et consultations préalables, contenu du contrat
- La passation du contrat : publicité, négociation, choix de l'offre, achèvement de la procédure
- Les avenants
- La fin des contrats
- Le contrôle annuel
- Le contrôle ponctuel

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Evaluations individuelles avant et après formation
- Possibilité de formation à distance
- Présentation sur appui de documents
- Analyse de cas concrets et mises en œuvre opérationnelles des notions juridiques
- Evaluation de la formation par les participants

Formation « Le rôle et la responsabilité de l'élu siégeant en Commission d'Appel d'Offres »

Durée : 1 jour (7heures)

Compétences visées

Maîtriser les règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres et cerner l'étendue des compétences et responsabilités de l'élu

Public visé

Elu(e)s siégeant dans les Commission d'Appel d'Offres, collaborateurs d'élu(e)s, cadres administratifs, agents de la collectivité, secrétaire de mairie

Formateur

Yannick PARIS

Prérequis

Connaître les bases du droit de la commande publique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Appréhender le rôle et les modes de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres
- Connaître les responsabilités endossées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein de la CAO

CONTENU DE LA FORMATION :

- La CAO : composition et modalités de fonctionnement
- Le champ d'intervention de la CAO : l'attribution des marchés formalisés et l'avis sur les avenants de plus de 5%
- La sécurisation des élu(e)s siégeant au sein des CAO : personnes intéressées, principe d'impartialité et nouvelle notion de conflit d'intérêts

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques et méthodologiques, Echanges d'expériences
- Evaluations individuelles avant et après formation
- Possibilité de formation à distance
- Présentation sur appui de documents
- Evaluation de la formation par les participants

Formation « Choisir le mode de gestion de ses services publics : régies, avec ou sans marchés publics, ou concessions »

Durée : 1 jour (7heures)

Compétences visées

Savoir choisir le mode de gestion adapté : régies, avec ou sans marchés publics ou concessions (Opérateurs économiques classiques, SEM, SPL, SEMOP)

Public visé

Elu(e)s locaux, agents des collectivités territoriales (DGS, DGA, DST, service urbanisme, etc.)

Formateur

Yannick PARIS
Emmanuel LAMBERT

Prérequis

Connaître les bases du droit de la commande publique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- **Appréhender les différents modes de gestion des services publics locaux ainsi que les modes contractuels et structurels envisageables de réalisation d'ouvrages (piscine, collège, école, centre de loisirs, etc.) avec leurs avantages et inconvénients respectifs, notamment en termes de délai et de répartition des risques entre personne publique et opérateurs privés**
- **Connaître le régime juridique applicable à chaque montage complexe**

CONTENU DE LA FORMATION :

- Différents modes de gestion d'un service public local : présentation des différents modes, comparaison des différents modes et principaux avantages et inconvénients,
- Réalisation d'un ouvrage public : quel(s) contrat(s) ou quelle structure ad-hoc

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Focus sur les principes de différents modes de gestion, et AFOM de ses différents modes de gestion
- Focus sur les principales étapes d'une procédure de concession, cas pratique d'une SPL, apports théoriques et méthodologiques, échanges d'expériences
- Evaluations individuelles avant et après formation
- Possibilité de formation à distance
- Présentation sur appui de documents
- Evaluation de la formation par les participants

Formation « Le marché de maîtrise d'œuvre »

Durée : 1 jour (7heures)

Renforcé : 2 jours (14 heures)

Compétences visées

Disposer d'une compétence accrue et d'une autonomie de gestion sur les marchés de maîtrise d'œuvre

Public visé

Elu(e)s locaux, agents des collectivités territoriales (DGS, DGA, DST, service urbanisme, etc.)

Formateurs

Emmanuel LAMBERT

Prérequis

Connaître les bases du droit de la commande publique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître les différents éléments de mission de maîtrise d'œuvre et leur articulation
- Appréhender la spécificité de l'élément DIAG
- Appréhender la rémunération du maître d'œuvre
- Bien rédiger un contrat de maîtrise d'œuvre
- Connaître la spécificité de la résiliation des contrats de maîtrise d'œuvre

CONTENU DE LA FORMATION :

- Analyse de la loi MOP et des règlements d'application, aujourd'hui codifiés (code de la commande publique)
- Analyse des éléments de mission de maîtrise d'œuvre
- Analyse du mode de rémunération du maître d'œuvre
- Analyse du coût prévisionnel des travaux, des seuils de tolérance et de la gestion des dépassements
- Résiliation
- Retour sur les procédures de passation des marchés d'œuvre
- Rédiger un contrat de maîtrise d'œuvre

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Sur la durée de la formation : à la carte un à deux jours, les thématiques seront plus ou moins approfondies
- Evaluations individuelles avant et après formation
- Evaluation de la formation par les participants
- Possibilité de formation à distance

Formation « La médiation pour les collectivités locales »

Durée : 1 jour (7heures)

Renforcé : 2 jours (14 heures)

Compétences visées

S'appropriier le champ disciplinaire dans lequel s'exerce l'activité

Public visé

Elu(e)s locaux, agents des collectivités territoriales (DGS, DGA, DST, service urbanisme, etc.)

Formateurs

Emmanuel LAMBERT

Prérequis

Connaître les bases du droit de la commande publique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Appréhender ce qu'est une médiation et ses intérêts
- Distinguer la médiation des autres modes amiables de règlement des litiges
- Déterminer le cadre juridique de la médiation
- Appréhender les étapes et les rouages d'une médiation
- Envisager les issues d'une médiation

CONTENU DE LA FORMATION :

- Présentation de ce qu'est une médiation et ses intérêts
- Distinguer la médiation des autres modes amiables de règlement des litiges
- Déterminer le cadre juridique de la médiation
- Appréhender les étapes et les rouages d'une médiation
- Envisager les issues d'une médiation

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Sur la durée de la formation : à la carte, un à deux jours, suivant la volonté des élus de réaliser plusieurs cas pratiques, à savoir de s'entraîner à chaque étape de la médiation
- Possibilité de cas pratiques en plusieurs groupes selon capacité de la salle
- Evaluations individuelles avant et après formation
- Evaluation de la formation par les participants
- Possibilité de formation à distance